



Appel à projets de l'Hôpital Privé La Casamance

« Agir pour l'accès au sport des personnes en situation de handicap, parce que chacun doit pouvoir pratiquer sa passion »

Hôpital Privé La Casamance

Cahier des charges

I. Présentation de l'Hôpital Privé La Casamance

L'hôpital Privé LA CASAMANCE a été fondé en 1956 par Henri GAUTIER ; au départ il s'agissait d'un centre de convalescence. Dès 1969 La Casamance s'intéresse au développement de l'activité physique chez les handicapés cardio-vasculaires.

En 2013, la Clinique laisse place à l'Hôpital Privé La CASAMANCE et devient l'établissement de référence sur le territoire de santé « Aubagne - La Ciotat », tout en conservant son caractère familial, en développant les techniques médicales les plus avancées et améliorant, par des programmes réguliers de rénovation, les conditions d'accueil et de séjours.

II. Les objectifs de l'Hôpital Privé La Casamance

Cette année, l'Hôpital Privé La Casamance souhaite s'investir dans le soutien de projets associatifs pour les personnes en situation de handicap. Son action vise à ce que chaque enfant ou adulte en situation de handicap, quel que soit le handicap, ait la possibilité de pratiquer une activité sportive: pour s'épanouir, découvrir de nouvelles sensations et faire de nouvelles rencontres.

L'objectif sera d'apporter une participation financière à une association sportive de la région d'Aubagne et ses alentours permettant aux enfants et adultes en situation de handicap un accès aux sports.

Le sport est pour les personnes en situation de handicap un atout important.

Une activité physique participe à la santé physique et psychologique des personnes, notamment en leur donnant une image positive d'elles-mêmes.

Être en situation de handicap physique ou psychologique ne doit pas être un frein à la pratique d'un sport quel qu'il soit.

Les projets pourront notamment contribuer à :

- ❖ Faciliter l'accès aux activités sportives pour les personnes en situation de handicap
- ❖ Faciliter l'intégration des personnes handicapées dans la société via la pratique sportive.
- ❖ Permettre aux personnes en situation de handicap de conserver un lien social
- ❖ Développer son autonomie par la pratique du sport

III. Enjeux de l'appel à projet

Parcours des personnes en situation de handicap

Contexte

L'accompagnement du handicap s'inscrit dans une organisation complexe. Sur la région PACA l'état de l'offre relevant du financement exclusif ou conjoint de l'ARS PACA représente 591 ESMS (Etablissements et Services Médico-Sociaux) pour 23 900 places. Pour autant, malgré le nombre important d'établissements et de services cette offre ne répond pas à l'ensemble des besoins des personnes en situation de handicap.

Aujourd'hui les demandes exprimées par les personnes en situation de handicap traduisent une augmentation et une évolution de leurs besoins en raison :

- Des taux de prévalence et de la diversité des situations de handicaps : psychique, TSA (troubles du spectre de l'autisme), sensoriels, troubles spécifiques du Langage et des Apprentissages, moteurs, pluri handicaps ...
- De la progression démographique de la population et de l'augmentation de l'espérance de vie.
- Des progrès médicaux en termes de dépistage et diagnostic des troubles et déficiences ;
- La personne en situation de handicap comme ses aidants souhaitent pouvoir accéder à l'ensemble des droits ouverts à tous citoyens qu'il s'agisse des droits à la santé, à la culture, la scolarisation, au travail, aux loisirs ...

L'Hôpital Privé La Casamance lance un appel à projets sur la thématique du handicap.

Aujourd'hui elle souhaite soutenir une association qui permet à des personnes en situation de handicap de pratiquer une activité sportive.

IV. Eligibilité du porteur de projet

Les projets présentés doivent être portés par une structure d'intérêt général éligible au mécénat. La structure porteuse du projet doit avoir au moins 6 mois d'existence à la date de clôture de l'appel à projets et ses statuts doivent être déposés.

Les projets individuels ne seront pas retenus.

V. Critères de sélection

a) Thématiques

Les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets : « **Agir pour l'accès aux sports et aux loisirs des personnes en situation de handicap** » pourront s'inscrire dans les thématiques ci-dessous (liste non exhaustive) :

- ❖ Matériels d'accès aux sports pour les adultes et enfants handicapés
- ❖ Organisation de défis sportifs entre associations intervenants auprès de personnes souffrant de handicaps.
- ❖ Participation aux actions de clubs sportifs intégrant des personnes en situations de handicaps.

b) Périmètre géographique

Les projets présentés doivent se situer sur la région d'Aubagne et le pays de l'Etoile (Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne sur Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie), Marseille Est (arrondissements concernés 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}), Gémenos et la Ciotat.

c) Démarche projets

Seuls les dossiers présentant un « projet global » seront retenus. On entendra par « projet » une démarche qui :

- Est proposée suite à une analyse des besoins
- Répond à une problématique d'ensemble
- Présente des objectifs et des actions concrètes pour sa mise en œuvre
- Réunit des moyens humains, financiers et matériels
- Dispose d'un plan de financement réaliste précisant les financements acquis et sollicités et d'un planning
- Envisage un dispositif d'évaluation et/ou de capitalisation des réalisations en vue d'une duplication éventuelle

L'accompagnement financier de l'association n'a pas vocation à être pérenne. C'est pourquoi, les projets proposant un modèle économique visant l'autonomie financière seront particulièrement appréciés.

L'Hôpital Privé La Casamance fournira son logo aux associations retenues afin qu'elles puissent l'utiliser lors de leurs événements ou manifestations.

VI. Modalités de soutien

La dotation de cet appel à projets est de **10 000 euros**.

Au total, 3 projets seront soutenus selon la répartition suivante :

- ❖ 1^{er} prix : 5000 euros
- ❖ 2^{ème} prix : 3000 euros
- ❖ 3^{ème} prix : 2000 euros

Si seuls deux projets sont retenus, le montant sera réparti équitablement entre le 1er et le 2ème projet.

VII. Composition du Jury

Le jury sera composé du président du conseil de surveillance de l'Hôpital Privé La Casamance, Docteur Jean-Paul GAUTIER, de membres du personnel soignants et administratifs.

Le jury est composé de membres n'ayant pas d'intérêt avec une association participant à l'appel à projets.

VIII. Calendrier de l'appel à projets

- ❖ Le dépôt de projets doit être réalisé par l'envoi par mail du dossier de candidature téléchargeable sur le site internet de l'Hôpital Privé La Casamance. **Du 22 Janvier 2019 au 1^{er} Mars 2019.**
- ❖ **Instruction des projets : du 4 au 11 mars** (lecture et analyse de dossiers)
- ❖ **Echange sur les projets avec les associations : 18 au 22 mars** (rendez-vous téléphonique)
- ❖ **Présélection des projets retenus : semaine du 25 mars au 1 avril 2019**
- ❖ Réunion du jury : **3 avril 2019**

Les candidats seront informés de l'avancée de leur candidature au fur et à mesure de ces différentes étapes.

Types de projets soutenus :

- ❖ Le projet doit être porté par un organisme français à but non lucratif. Les projets portés par des individus ne sont pas éligibles (les bourses, les séjours d'études, les stages, les thèses et mémoires universitaires...)
- ❖ Le projet s'adresse à des associations qui permettent à des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap physique ou mental de pratiquer une activité sportive.
- ❖ Le projet s'inscrit dans la durée et peut-être répliqué.

Montant de la subvention accordée :

L'Hôpital Privé La Casamance finance des projets à hauteur de 10 000 euros.

Quand et comment postuler ?

Si votre projet correspond à ces critères, **téléchargez le dossier de candidature sur notre site web dans la rubrique Actualités**, puis complétez le dossier de candidature et renvoyez-le-nous à l'adresse mail suivante :

Adresse mail : appelaprojet@hp-lacasamance.fr

Veillez à joindre à votre dossier de candidature les pièces justificatives demandées.

Tout dossier incomplet ne pourra être étudié.

Date limite de dépôt de dossiers : 1 mars 2019 à midi.

Pour plus d'informations contactez-nous à l'adresse mail suivante : appelaprojet@hp-lacasamance.fr